

## BREVES HEBDOMADAIRES

## CHINE CONTINENTALE

CONJONCTURE [\(ici\)](#)

**Prix :** la dynamique des prix à la consommation ralentit à +1,8 % alors que celle des prix à la production rebondit à +4,1 % au T2, contre respectivement +2,1 % et +3,7 % au T1 et +1,8 % et +5,9 % au T4 2017 ; un article du FMI analyse les déterminants de l'inflation sous-jacente

**Réserves :** les réserves se stabilisent en juin, à 3 112 Mds USD, dans un contexte de dépréciation du RMB (effet de valeur négatif pour les réserves)

BANQUE ET FINANCE [\(ici\)](#)

**Fonds souverain :** la CIC réalise un résultat net de 103 Mds USD (+38 % en g.a.) en 2017, largement stimulé par le rendement net des investissements à l'étranger record à 17 %

**Banques :** selon le classement de The Banker's, les 4 plus grandes banques chinoises deviennent les 4 plus grandes banques du monde en termes du capital de première catégorie

**Régulation financière :** le Comité central du PCC et le Conseil des affaires d'Etat appellent à l'amélioration de la gestion du capital financier d'Etat et interdisent la prise de participation par les établissements financiers d'Etat dans des entreprises non-financières

**Règlementation financière / banques :** le nombre de plateformes de crédit P2P diminue de -25 % au S1 et leur création diminue de -90 %

**Finances publiques / marché obligataire :** l'entreprise privée Wintime Energy est en défaut obligataire pour un montant de 226 M USD ; et cherche à lever 6 M USD ; et voit son indice de notation dégradé de AA+ à CC

**Relations financières sino-pakistantaises :** la Chine a accordé un nouveau prêt au Pakistan de 1 Md USD

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE [\(ici\)](#)

**Relations US-Chine :** entrée en vigueur des tarifs douaniers de 25% supplémentaires sur 34 Mds USD d'importations réciproques

**Relations US-Chine :** publication d'une liste américaine de produits chinois représentant 200 Mds USD d'importations sanctionnables de tarifs douaniers de 10% supplémentaires

**Relations US-Chine :** la Chine fustige les accusations de vols de propriété intellectuelle et de transferts de technologie forcés

**Relations US-Chine :** renforcement des mesures anti-dumping chinoises sur les importations de certains produits en fibre optique originaires des États-Unis

**Relations Allemagne-Chine :** consultations intergouvernementales sino-allemandes à Berlin

**OMC :** ouverture de l'Examen de politique commerciale de la Chine à l'OMC

CLIMAT DES AFFAIRES [\(ici\)](#)

**Climat des affaires :** publication, par la Chambre de commerce de l'Union européenne en Chine, d'un rapport faisant le bilan des réformes mises en œuvre depuis le discours de Xi Jinping à Davos

INDUSTRIE ET NUMERIQUE [\(ici\)](#)

**Voiture autonome :** le fabricant chinois Pony.ai valorisé à plus d'un milliard de dollars après une levée de fonds réussie

**Télécoms :** introduction en bourse décevante pour Xiaomi

**Distribution :** JD.com cherche à développer ses alliances dans l'alimentaire en France

HONG KONG et MACAO [\(ici\)](#)

**Bourse :** le géant chinois de la téléphonie mobile Xiaomi lève 4,7 Mds USD au cours de son introduction en bourse (IPO), un montant inférieur aux attentes

**Economie :** certains membres du gouvernement s'inquiètent de l'impact des tensions commerciales sino-américaines sur l'économie hongkongaise

**Système de retraite :** lancement du nouveau régime de rente viagère complémentaire du fond de prévoyance obligatoire (« Mandatory Provident Fund » ou MPF)

**Logement :** la cheffe de l'exécutif Carrie Lam a révélé le 29 juin dernier de nouvelles mesures destinées à résoudre la crise du logement que connaît Hong Kong

**Economie :** hausse des ventes de détail de 12,9% en mai

MONGOLIE [\(ici\)](#)

**FMI :** le conseil d'administration du FMI approuve la 4<sup>ème</sup> revue du programme de facilité élargie de crédit et le décaissement de 36,91 M USD

## CONJONCTURE

**Prix : la dynamique des prix à la consommation ralentit à +1,8 % alors que celle des prix à la production rebondit à +4,1 % au T2, contre respectivement +2,1 % et +3,7 % au T1 et +1,8 % et +5,9 % au T4 2017 ; un article du FMI analyse les déterminants de l'inflation sous-jacente**

L'indice des prix à la production (IPP) a accéléré au T2, à +4,1 % en glissement annuel (g.a.), contre +3,7 % au T1. A noter que fin juin l'IPP est à +4,7 % en glissement annuel au plus haut en juin depuis 6 mois. La rupture de tendance s'explique par un rebond des sous-indices du secteur du gaz et pétrole (+24 % au T2 contre +10 % au T1 ; notamment en liaison avec le *Brent crude oil*, qui a augmenté de +66 % sur 12 mois) et dans une moindre mesure par des dynamiques soutenues dans les secteurs extractif et de la sidérurgie. A noter un indice des prix du secteur de l'électronique et des nouvelles technologies indiquant une baisse de plus de 2,5 % des prix (g.a.) depuis le début de l'année. Pour mémoire, la croissance en g.a. de l'IPP est redevenue positive en septembre 2016 pour la première fois depuis plus de quatre ans, se portant à +5,5 % en 2016 et +6,3 % en 2017 avec un maximum à +7,8 % en février 2017.

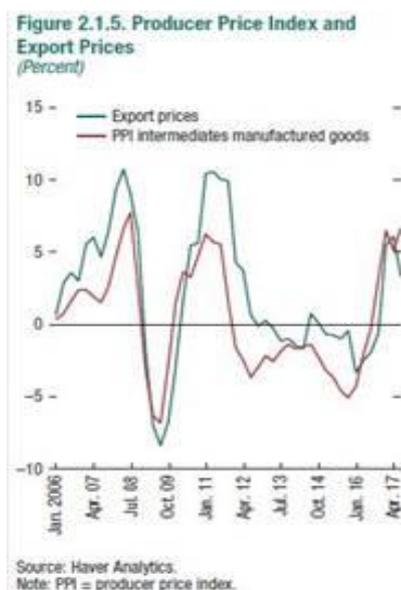
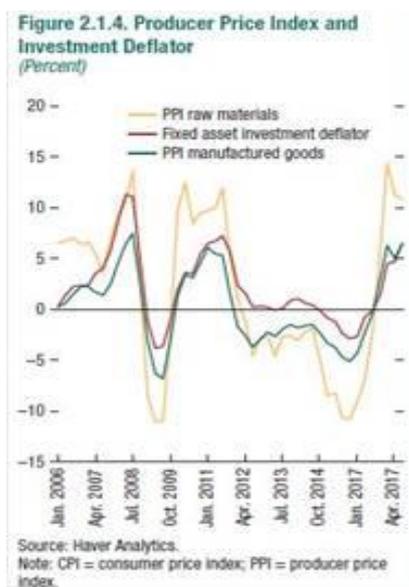
La dynamique des prix à la consommation (IPC) a été de +1,8 % (g.a.) au T2, contre +2,1 % au T1 et +1,8 % au T4 2017 (objectif de +3 % pour 2018). La baisse des prix des aliments (à +1,3 %) et de l'énergie expliquent quasiment intégralement cette diminution. En effet, l'inflation sous-jacente (hors prix de l'énergie et des aliments) a été stable au T2. A noter que l'inflation sous-jacente oscille d'après les statistiques officielles chinoises entre +1,2 % et +2,5 % depuis fin 2010 (+2,2 % en 2017). A noter qu'au T1 l'IPC est toujours particulièrement dynamique en raison du Nouvel an chinois.

Par ailleurs, le FMI a publié un article "*Low inflation in Asia : how long will it last ?*" dans son *Regional Economic Outlook* d'avril 2018 dans lequel il est question de la déconnexion croissante entre les prix à la production (l'IPP est influencé principalement par le prix des biens intermédiaires) et les prix à la consommation (l'IPC est influencé par les prix des biens finaux) en Chine à respectivement +6,2 % contre +1,6 % en 2017. L'augmentation des prix des biens intermédiaires non répercutés sur le prix des biens finaux est à l'origine de cette déconnexion croissante.

L'augmentation des prix des biens intermédiaires s'explique par :

- (i) La forte demande d'investissement en infrastructure et d'immobilier depuis 2016. Les prix du FAI (*fixed asset investment*) sont corrélés positivement avec l'index IPP des matières premières et des biens manufacturiers intermédiaires (graphique 1) ;
- (ii) La demande des pays avancés, en forte expansion depuis fin 2016, composée en grande partie de biens intermédiaires (graphique 2).

Ces deux phénomènes tendent à augmenter la demande de matières premières qui dynamise à son tour l'IPP. A noter que les ajustements du côté de l'offre (réduction des secteurs en surcapacité notamment) amplifient le rebond mais ne jouent pas un rôle déterminant.



### Réserves : les réserves se stabilisent en juin, à 3 112 Mds USD, dans un contexte de dépréciation du RMB (effet de valeur négatif pour les réserves)

La valeur en USD des réserves de change officielles chinoises a augmenté très légèrement de +1,5 Mds USD en juin (+0,05 %), à 3 112 Mds USD contre 3 111 Mds USD fin mai. Les réserves de change officielles se stabilisent après deux mois de diminution (-18 Mds USD en avril et -14 Mds USD en mai).

Il convient de souligner que le RMB a accéléré en juin sa tendance soutenue à la dépréciation initiée en avril. Le *off-shore RMB* passe notamment sous la barre psychologique des 6,7 RMB le 10 juillet. Les statistiques des variations des réserves au bilan de la banque centrale (comptabilisées au coût historique, donc hors effet de valeur) attestent de très faibles flux mensuels nets de réserves depuis juin 2017. Pour rappel, le gouverneur a écarté en avril l'éventualité d'une utilisation du taux de change ou des réserves (largement placées en bons du Trésor américain) en réponse aux tarifs douaniers instaurés par les autorités américaines sur certains biens chinois — situation qui paraît de plus en plus difficile à maintenir.

Pour rappel, les réserves de change officielles diffèrent des actifs officiels de réserve, ces derniers incluant aussi la position nette vis-à-vis du FMI, les droits de tirage spéciaux auprès du FMI et les réserves d'or (à 59,24 M d'onces pour 74 Mds USD).

Pour mémoire, les réserves avaient franchi le seuil des 3 000 Mds USD en janvier 2017, suite à une baisse de 320 Mds USD (-10%) en 2016, avant d'augmenter légèrement puis de se stabiliser autour des 3100 Mds USD. Pour rappel, la PBoC a porté à environ 40 ses accords d'échange de devises avec un nouvel accord signé avec son homologue nigérian en avril (15 Mds RMB), pour un montant total d'environ 3 300 Mds RMB.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

## BANQUE ET FINANCE

### **Fonds souverain : la CIC réalise un résultat net de 103 Mds USD (+38 % en g.a.) en 2017, largement stimulé par le rendement net des investissements à l'étranger record à 17 %**

Le fonds souverain chinois *China Investment Corporation* (CIC) a rendu public le 9 juillet son rapport annuel pour l'année 2017. La CIC a enregistré un résultat net de 103,62 Mds USD en 2017, contre 75,3 Mds USD en 2016, notamment en raison d'une hausse des rendements nets des investissements à l'étranger, notamment en Europe, comme l'a déclaré son CEO, TU Guangshao, à Paris mercredi, lors du Forum annuel Paris Europlace.

Dans le détail, les rendements nets des investissements à l'étranger de la CIC ont presque triplé à 17,6 % en 2017 (contre 6,2 % en 2016). La CIC a investi 120 Mds USD dans des projets à l'étranger en 2017. Par ailleurs, ses actions cotées en bourse, ses titres à revenu fixe et ses investissements alternatifs représentaient respectivement 43,6 %, 15,6 % et 39,3 % de son portefeuille de placement international fin 2017. La ventilation géographique des investissements à l'étranger montre que le fonds souverain se concentre sur les marchés des pays développés, notamment aux Etats-Unis. Plus précisément, parmi les actions cotées en bourse à l'étranger, 52 % étaient des actions étasuniennes ; parmi les titres à revenu fixe, 53,7 % étaient des dettes souveraines de pays développés.

Fait notable, la CIC a aussi révélé la performance de *Central Huijin Investment*, filiale en charge des investissements domestiques, notamment dans le secteur financier. Fin 2017, le total des actifs de *Central Huijin Investment* s'élevait à 112 000 Mds RMB (équivalent de 17 000 Mds USD), soit une croissance de +8 % en g.a.

Pour rappel, créée en 2007 par le gouvernement central chinois avec 200 Mds USD de capital, la CIC est actuellement le 1<sup>er</sup> fonds souverain en Chine et le 3<sup>ième</sup> fonds souverain à l'échelle mondiale avec un total d'actifs de 941 Mds USD en 2017.

### **Banques : selon le classement de *The Banker's*, les 4 plus grandes banques chinoises deviennent les 4 plus grandes banques du monde en termes du capital de première catégorie**

Le magazine britannique *The Banker's* a publié le 2 juillet 2018 la liste des 1000 plus grandes banques mondiales pour l'année 2018. La ICBC (*Industrial and Commercial Bank of China*) reste en tête de ce classement pour la 6<sup>ième</sup> année consécutive, suivie par la CCB (*China Construction Bank*), la BoC (*Bank of China*) et la ABC (*Agricultural Bank of China*). Elles ont connu respectivement une croissance de leur CT1 en 2017 de 15,3 % ; 20,5 % ; 12,9 % et 15,6 %. Il s'agit de la première année où 4 banques chinoises arrivent en tête au niveau du capital de première catégorie.

Pour rappel, la première banque chinoise à avoir intégré le top 10 des 1000 plus grandes banques mondiale est ICBC en 2004. Elle dispose en 2017 de 324 Mrds USD de capital CT1.

### **Régulation financière : le Comité central du PCC et le Conseil des affaires d'Etat appellent à l'amélioration de la gestion du capital financier d'Etat et interdisent la prise de participation par les établissements financiers d'Etat dans des entreprises non-financières**

Le Comité central du Parti communiste chinois et le Conseil des affaires d'Etat (plus haute instance gouvernementale) ont publié conjointement le 8 juillet 2018 une Directive sur l'amélioration de la gestion du capital financier d'Etat afin de « renforcer la vitalité et le contrôle des établissements financiers d'Etat (*State-owned financial institutions*) », et de « conserver et augmenter la valeur du capital financier d'Etat ». La Directive souligne que les établissements financiers d'Etat jouent un rôle important dans le « service de l'économie réelle », la « prévention des risques financiers » et l'« approfondissement de la réforme financière », et que la position dominante du capital financier d'Etat dans le secteur financier sera maintenue.

Dans le détail, en appelant à « optimiser l'allocation du capital financier d'Etat », la Directive propose de « transférer de manière raisonnable le poids du capital financier d'Etat des banques, de l'assurance et des titres financiers », vers « la promotion d'une concentration du capital financier d'Etat dans les secteurs et domaines clés » sans toutefois les nommer. La Directive prévoit des mesures variant selon le type d'établissements financiers : (i) l'Etat doit conserver la propriété intégrale des institutions financières de développement ; (ii) le capital financier d'Etat doit maintenir son contrôle et rôle majoritaire dans les établissements financiers d'Etat dont l'influence est majeure dans un secteur ; (iii) les établissements financiers d'Etat opérant sur des marchés concurrentiels peuvent soit , garder un contrôle majoritaire ou une participation. En plus, les « Directives » insistent sur le fait que les établissements financiers d'Etat doivent se concentrer sur leurs activités principales et leur interdisent de contrôler des entreprises non-financières.

Par ailleurs la Directive stipule que les entreprises non-financières ne peuvent investir (en tant qu'actionnaires) dans les établissements financiers d'Etat qu'en utilisant leurs fonds propres et doivent répondre aux conditions d'accès du secteur financier.

### **Règlementation financière / banques : le nombre de plateformes de crédit P2P diminue de -25 % au S1 et leur création diminue de -90 %**

Le nombre de plateformes de crédit de particuliers à particuliers (P2P) a diminué de -25,2 % au premier semestre 2018 (S1) et leur création a diminué de -90 %, conséquence directe du resserrement réglementaire initié en 2017 par les régulateurs financiers (CBIRC et PBoC).

Dans le détail, fin S1 2018 le régulateur des banques (CBIRC) dénombre 1504 plateformes de prêts P2P en Chine contre 5983 fin 2017. Seulement 15 nouvelles plateformes ont été créées au S1 (-90 % par rapport au S1 2017 et -82 % par rapport au S1 2016). Le volume total de transactions sur les plateformes de prêts P2P a lui aussi chuté de -18,7 % en glissement annuel (g.a) et de -26,7 % par rapport au S2 2017 pour s'établir à 1 050 MDS RMB au S1 2018. Fin S1 2018, le total des impayés sur ces plateformes était de 961 Mds RMB, en diminution (pour le neuvième mois consécutif) de -16,8 % en (g.a) et en diminution de -1,4 % par rapport au S2 2017.

Pour rappel, la nouvelle réglementation du 8 décembre 2017 interdit la poursuite de l'activité des plateformes de micro-crédit et de P2P ne disposant pas de l'ensemble des licences (sauf mise en conformité avant fin mars 2018) et clarifie le cadre de supervision. Les taux d'intérêt annualisés doivent être limités à 36 % (conformément à la loi), les informations au sujet du débiteur être fournies au créateur, les plateformes être tenues responsables du suivi des fonds prêtés et les personnes sans revenus être bannies (cf. brève du 22 décembre).

### **Finances publiques / marché obligataire : l'entreprise privée *Wintime Energy* est en défaut obligataire pour un montant de 226 M USD ; et cherche à lever 6 M USD ; et voit son indice de notation dégradé de AA+ à CC**

L'entreprise *Wintime Energy* est en défaut sur ses obligations de court terme pour un montant de 1,5 Mds RMB (226 M USD).

Dans le détail, la chambre de compensation de Shanghai a annoncé le 5 juillet ne pas avoir reçu les coupons de *Wintime Energy* pour une série d'obligations émises en 2017 pour un montant de 7,4 Mds RMB. Or depuis 2017, les obligations de l'entreprise comportent une clause — afin de protéger ses investisseurs — stipulant que si une obligation fait défaut sur une de ses obligations, cela équivaut à un défaut sur l'ensemble ses obligations. L'entreprise et ses filiales totalisent fin juin 27,4 MDS RMB de titres de créances et d'obligations impayés dont 500 M USD obligations *off-shore* et une dette de 78 MDS RMB fin mars avec un ratio de dette sur actif de 72,95 %. Ses principaux créanciers sont : *China Development Bank, Minsheng Bank, Bank of China, Postal Saving Bank and China Construction Bank et China Citic Bank International*. Cette dernière a annoncé rallonger la maturité pour 5 MDS RMB de prêt dont 1,5 Mds ont été alloués au remboursement des titres en défaut.

Par ailleurs, depuis le 10 juillet l'entreprise essaie de lever des fonds via la vente de 15 MDS RMB d'actif à des SOE (6 hopitaux ont déjà été vendus), l'entreprise vient de souscrire à un programme de *debt-to-equity swap* pour 24 Mds RMB.

Depuis son défaut, la compagnie a vu sa notation abaissée de AA+ à CC, ce qui signifie que les agences de notation considèrent qu'il existe un risque que l'entreprise ne rembourse pas ses passifs. Pour rappel, cette entreprise est la seconde plus importante débitrice en défaut sur le marché obligataire derrière le conglomérat financier *CEFC China Energy* avec 29,6 Mds RMB obligations impayés. Les activités de *Wintime Energy* sont principalement dans le charbon et le pétrole.

### **Relations financières sino-pakistantaises : la Chine a accordé un nouveau prêt au Pakistan de 1 Md USD**

La banque centrale chinoise (PBoC) a annoncé sur son site internet le 1<sup>er</sup> juillet 2018 un nouvel accord de prêt au Pakistan. L'encours de l'endettement public du Pakistan auprès de la Chine est désormais de 5 Mds USD. D'après le *Financial Times*, les autorités pakistanaises auraient fait pression sur la Chine afin d'éviter d'avoir à solliciter le *Fonds monétaire international* — auquel le Pakistan avait fait appel en 2013 pour un plan de sauvetage sur 3 ans de 6,7 Mds USD. D'après le FT, citant un officiel pakistanais sous couvert d'anonymat, « les autorités chinoises étaient peu enclines à voir des institutions occidentales prendre connaissance des détails des financements du projet de *Couloir économique sino-pakistantais* ». Le pays fait face à une pression croissante sur ses réserves de change en raison notamment du creusement du déficit du compte courant — dû notamment à cause de la Chine. Les réserves de change pakistanaises ont diminué de presque 40 % en un an, à 9,66 Mds USD fin juin contre 16,4 Mds USD fin mai 2017 (équivalent à moins de deux mois d'importations) et le Pakistan a dévalué sa monnaie de 13 % face au dollar en juin.

Pour mémoire, la Chine et le Pakistan ont doublé le montant de leur accord de *swap*, à 20 Mds RMB en renouvelant en mai pour trois ans leur accord d'échange de devises (cf. brève du 21 mai 2018). Un premier accord d'échange de devises avait été conclu entre les deux pays en décembre 2011 pour une durée de 3 ans et portait sur des montants de 140 Mds PKR et 10 Mds RMB. Si les informations sur l'utilisation des mécanismes existants ne sont pas communiquées, les opérations réalisées semblent limitées. Par ailleurs, des informations de presse font aussi état d'un renouvellement de l'accord de dépôts de 500 M USD par la PBoC auprès de la banque centrale pakistanaise, établi en 2012. Les fonds déposés servirait à abonder les réserves de change du Pakistan et seraient gelés sous la forme de dépôts.

Pour rappel, l'accord de coopération économique bilatéral formalisé en 2015, le *Couloir économique sino-pakistantais*, comprend une promesse d'investissement chinois au Pakistan de 57 Mds d'USD sur la période 2015-2030, dans le cadre des *Nouvelles Routes de la Soie* (ou *Belt and road initiative*, BRI). Une étude du centre de recherche américain *Center for Global Development* estimait en février que les investissements chinois dans le cadre de la BRI feraient peser des menaces sur la soutenabilité des dettes souveraines de certains pays (cf. Brèves du 5/03/18) dont le Pakistan. Pour mémoire, les autorités pakistanaises ont autorisé les échanges économiques transfrontaliers à être libellés en RMB au début de cette année alors qu'ils étaient jusqu'ici libellés en USD (cf. Brèves du 5/01/18).

*Retour au sommaire* ([ici](#))

## ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

### Relations US-Chine : entrée en vigueur des tarifs douaniers de 25% supplémentaires sur 34 Mds USD d'importations réciproques

Le vendredi 6 juillet, à minuit (heure de Washington), les tarifs douaniers américains de 25% supplémentaires à l'importation de 34 Mds USD de biens chinois – première salve des 50 Mds de droits de douane prévus au titre de la Section 301 – sont entrés en vigueur. La Chine a immédiatement réagi en relevant de 25%, elle aussi, les droits de douane à l'importation de 34 Mds USD de biens américains. Pour rappel, la liste des biens concernés a été rédigée il y a plusieurs semaines par les deux parties (voir brèves du 11 juin 2018) : la liste américaine comporte avant tout des biens industriels « *significatifs sur le plan technologique* », quand la liste chinoise contient essentiellement des produits du secteur agroalimentaire et automobile.

Dans la foulée de la rétorsion chinoise, le ministère du Commerce (Mofcom) a accusé les États-Unis « *d'enfreindre les règles de l'OMC et de déclencher la plus grande guerre commerciale de l'histoire économique [...] la partie chinoise a promis de ne pas tirer en premier mais, pour préserver les intérêts fondamentaux du pays et de la population, n'a pas d'autre choix de réagir* ». Le ministère des Affaires étrangères chinois a accusé l'administration Trump de « *fragiliser la reprise mondiale [...] les entreprises multinationales, les PME, les consommateurs du monde entier seront affectés* ». Pour le quotidien *China Daily*, « *les États-Unis se comportent comme une bande de voyous* ». En parallèle, le ministère du Commerce a annoncé lundi 9 juillet sa décision de prendre plusieurs types de mesures à destination des entreprises impactées par le relèvement des droits de douane, parmi lesquelles (i) utiliser l'augmentation des recettes douanières issues du relèvement des tarifs pour « *compenser les effets négatifs sur les entreprises et leurs employés* » ; et (ii) encourager les entreprises à diversifier leurs sources d'approvisionnement, en augmentant leurs importations de produits agricoles (soja notamment) et automobiles issus d'autres régions.

### Relations US-Chine : publication d'une liste américaine de produits chinois représentant 200 Mds USD d'importations sanctionnables de tarifs douaniers de 10% supplémentaires

Dans un communiqué publié le 10 juillet, le Représentant américain au Commerce, Robert Lightizer, a rendu publique une liste de produits chinois dont les importations représentent 200 Mds USD, susceptibles d'être soumis à des droits de douane de 10% supplémentaires. Le président américain Donald Trump avait donné instruction à M. Lightizer, le 18 juin dernier, d'établir une telle liste en cas de rétorsion chinoise aux premiers tarifs américains (voir brève ci-dessus). Selon M. Lightizer, la réplique chinoise n'a pas « *de base juridique internationale ou de justification* ». M. Lightizer, de surcroît, a de nouveau accusé la Chine « *d'utiliser des moyens non-économiques pour obtenir la technologie américaine, par exemple à travers l'utilisation de fonds ou d'entreprises d'état pour acquérir des entreprises américaines* ». La liste américaine contient des biens très divers, parmi lesquels des produits alimentaires et agricoles (dont le porc, les produits de la mer et certaines céréales), des produits chimiques, du textile, des minerais, des équipements électroménagers et des parties automobiles.

Le ministère du Commerce chinois (Mofcom) a fustigé, le lendemain de la publication de cette liste, une démarche « *totale et inacceptable* » et a exprimé ses « *protestations solennelles* ». Il a rappelé que le gouvernement chinois « *n'aura pas d'autre choix que de prendre les contre-mesures nécessaires* ». Le porte-parole du Mofcom a également accusé les États-Unis de mener l'économie mondiale dans le « *piège de l'incertitude* ». Il a aussi indiqué que les deux parties n'avaient pas encore été en contact pour relancer les négociations bilatérales, soulignant que le fondement de toute négociation se devait d'être « *la crédibilité* ». La Chine, enfin, a annoncé sa volonté de déposer « *immédiatement* » une nouvelle plainte à l'OMC à l'encontre des États-Unis.

[Le communiqué du USTR.](#)

[La « notice du USTR », comportant notamment la liste des produits chinois concernés.](#)

### **Relations US-Chine : la Chine fustige les accusations de vols de propriété intellectuelle et de transferts de technologie forcés**

Le ministère du Commerce a fermement rejeté les accusations de vol de propriété intellectuelle et de transferts de technologie forcés, qu'il qualifie d' « *inacceptables* » et « *ignorant les faits historiques* ». Rappelant les profits générés par les entreprises à capitaux étrangers en Chine depuis le début de la politique de la Réforme et de l'Ouverture, le porte-parole du MOFCOM s'est insurgé contre ce qu'il estime être « *non seulement une distorsion des faits historiques, mais aussi une violation de la crédibilité commerciale, ce qui est contraire à l'esprit contractuel.* » Il juge cette approche « *très dangereuse* » car elle « *ébranlera la fondation institutionnelle de l'économie de marché et de la liberté d'entreprendre* ». Enfin, s'agissant des politiques industrielles chinoises, le MOFCOM défend le droit de chaque pays à mettre en œuvre des « *politiques industrielles appropriées* », citant pour exemple les plans de revitalisation industrielle américains dans les domaines aérospatial et militaire durant les années 1950 et 1960. Le MOFCOM a enfin souligné son opposition à des « *politique industrielles protectrices et différenciées* ». En parallèle, plusieurs médias, dont le South China Morning Post, se font relai de consignes données par les autorités chinoises aux médias officiels quant à leur couverture des frictions commerciales, leur demandant de ne pas mentionner la stratégie industrielle China Manufacturing 2025.

### **Relations US-Chine : renforcement des mesures anti-dumping chinoises sur les importations de certains produits en fibre optique originaires des États-Unis**

Le 10 juillet 2018, le ministère du Commerce (Mofcom) chinois a annoncé le relèvement des droits anti-dumping applicables à certains produits en fibre optique importés des États-Unis – alors qu'ils variaient jusqu'ici entre 4.7% à 18.6%, les droits anti-dumping vont désormais atteindre un niveau compris entre 33.3% à 78.2% - à partir du 11 juillet 2018. L'annonce n'a pas indiqué pour quelle durée cette mesure serait imposée. Le même jour, par une autre annonce, le Mofcom a aussi rendu publique sa décision de maintenir les tarifs d'anti-dumping existants d'autres produits en fibre optique, originaires des États-Unis et du Japon, avec effet immédiat, et pour une durée de 5 ans.

### **Relations Allemagne-Chine : consultations intergouvernementales sino-allemandes à Berlin**

A l'occasion de la tournée européenne du Premier ministre chinois Li Keqiang, qui a également co-présidé le Sommet des « 16+1 » à Sofia, les 5èmes consultations intergouvernementales sino-allemandes se sont tenues à Berlin le 9 juillet. Dans une longue déclaration conjointe, les deux parties ont notamment convenu que « *des marchés ouverts, le libre-échange, et un accès au marché équitable étaient la fondation et le moteur des relations commerciales bilatérales* ». Elles ont fait part de leur « *volonté de renforcer le système commercial multilatéral fondé sur les règles avec l'OMC en son cœur* » et se sont accordés sur le fait que « *l'une des prémisses était de respecter les règles existantes et de concrétiser les engagements déjà pris* ». Saluant les efforts de modernisation de l'OMC, les deux parties s'accordent pour « *remplir leurs obligations de notifications* », et de se soumettre aux règles OMC encadrant les subventions et de participer aux discussions pour leur développement. Elles se sont également engagées à « *protéger l'indépendance de la prise de décision des entreprises* ». Enfin, l'Allemagne accepte l'invitation de la Chine à être « *invitée d'honneur* » lors de la Foire de Shanghai de novembre prochain.

En marge, les deux parties ont conclu une série d'accords bilatéraux, dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de l'innovation, de l'environnement, de la santé, de la coopération juridique, de l'automobile et du pilotage automatique. Les consultations sino-allemandes se sont en outre révélées fécondes sur le plan commercial : de nombreux contrats (d'une valeur de 20 Mds EUR) ont été formellement signés dans le secteur de la chimie (BASF), du numérique (Siemens) et surtout de l'automobile (BMW, Bosch, Daimler, Volkswagen). Le géant chinois de la batterie électrique CATL a

annoncé son intention d'implanter l'une de ses usines à Erfurt (Land de la Thuringe) dans le but de fournir les constructeurs allemands, dont BMW.

### **OMC : ouverture de l'Examen de politique commerciale de la Chine à l'OMC**

Le 11 juillet, s'est ouverte la session de trois jours d' « examen de politique commerciale » de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce, un exercice biennal permettant aux membres de l'OMC d'interroger la Chine sur ses pratiques commerciales ; cette dernière dit avoir reçu 1963 questions écrites, provenant de 42 membres, à laquelle elle répondra d'ici un mois. Invité à s'exprimer en introduction de cette séquence, le vice-ministre du Commerce chinois M. Wang Shouwen a fait référence au *White Paper* « la Chine et l'OMC » publié par le Conseil des Affaires de l'État le 28 juin dernier, et estimé que la Chine avait « procuré des avantages tangibles à ses partenaires commerciaux », et ce de 5 manières : (i) diminution « volontaire et continue » des tarifs douaniers ; (ii) organisation de la Foire aux importations de Shanghai ; (iii) expansion de l'accès au marché pour les investisseurs ; (iv) mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ; (v) accélération du développement des zones pilotes de libre-échange. Insistant sur le « ferme soutien de la Chine au système commercial multilatéral », M. Wang estime que la Chine a rempli ses exigences de notification des subventions au niveau central et sous-central, et a respecté les jugements de l'Organe de règlement des différends de l'OMC. Il a conclu son intervention par un appel aux membres de l'OMC à « défendre les valeurs fondamentales du système commercial multilatéral, notamment la clause de la nation la plus favorisée, le traitement national et le traitement spécial et différencié pour les pays en développement ».

L'Ambassadeur de l'Union européenne auprès de l'OMC, M. Vanheukelen, a « encouragé la Chine à laisser les forces du marché à jouer un rôle plus décisif », soulignant un « besoin de s'ouvrir davantage ». Affirmant que « l'Union européenne suit attentivement le processus de réforme des entreprises d'état », M. Vanheukelen a « répété les appels de l'Union européenne à honorer ses obligations de transparence vis-à-vis de l'OMC », notamment en matière de notifications de ses subventions. Il a enfin insisté sur la persistance d'un certain nombre d'inquiétudes européennes, relatives au système d'attribution de licences, à la protection des droits de propriété intellectuelle, aux surcapacités, à certains aspects du Plan *China Manufacturing 2025* (exigences de contenu local, transferts de technologie forcés), et à la réglementation chinoise en matière de cybersécurité.

L'Ambassadeur américain Dennis Shea a, lui, critiqué « l'échec de la Chine à étreindre les politiques d'ouverture de marché sur lesquelles l'OMC est fondée » et estimé que cet échec devrait être traité « soit dans le cadre de l'OMC soit en dehors ». Pour M. Shea, la Chine « s'est drapée dans son statut de membre de l'OMC pour devenir l'une des plus grandes puissances commerciales du monde, tout en conservant une approche dirigiste et mercantiliste des politiques de commerce et d'investissement, au détriment des Etats-Unis et des autres membres de l'OMC, ainsi que de leurs industries et travailleurs ». Or, estime-t-il, « l'Organe de règlement des différends de l'OMC n'est pas façonné pour s'attaquer une situation dans laquelle un État membre [...] poursuit des politiques fondées sur le mercantilisme plutôt que sur la coopération économique globale. »

[La déclaration du vice-Ministre chinois.](#)

[La déclaration de l'Ambassadeur de l'UE.](#)

[La déclaration de l'Ambassadeur des USA.](#)

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

## CLIMAT DES AFFAIRES

### **Climat des affaires : publication, par la Chambre de commerce de l'Union européenne en Chine, d'un rapport faisant le bilan des réformes mises en œuvre depuis le discours de Xi Jinping à Davos**

18 mois après le discours de Xi Jinping au Forum de Davos (17 janvier 2017) durant lequel le Président chinois avait promis que « *la Chine gardera sa porte ouverte et ne la fermera pas* », la Chambre européenne de commerce en Chine publie un rapport intitulé « *18 Months after Davos – How China's vision became a reform imperative* » et dressant un bilan des réformes mises en place depuis cette date. Selon la Chambre, le discours de Davos a créé l'espoir d'une nouvelle phase pour la réforme et l'ouverture, et généré de fortes attentes du monde entier. Les nombreux documents publiés par le Conseil des Affaires de l'Etat depuis lors et le discours de Xi Jinping au Forum de Bo'ao le 10 avril 2018 ont amplifié les attentes. Le rapport salue 4 domaines dans lesquels les progrès ont été notables: (i) une protection environnementale renforcée et une mise en œuvre des réglementations environnementales de plus en plus égalitaire pour les entreprises étrangères et chinoises ; (ii) un environnement des affaires simplifié au niveau local ; (iii) des mesures en faveur de la croissance des biens de consommation : baisse de droits de douanes sur un certain nombre de produits, de la TVA (médicaments d'oncologie), et progrès significatifs enregistrés dans l'accès au marché pour le secteur pharmaceutique ; (iv) une amélioration de l'environnement de la R&D. En matière d'accès au marché, l'impact à attendre des mesures annoncées lors du Forum de Bo'ao, et de la nouvelle version de la liste négative pour l'investissement étranger publiée depuis, est jugé limité, notamment dans le secteur bancaire et dans le secteur automobile. Enfin, le rapport souligne 5 principales lacunes : (i) la domination des entreprises d'Etat et l'augmentation du rôle du Parti dans leurs instances dirigeantes ; (ii) la propriété intellectuelle ; (iii) l'opacité et la complexité croissante du cadre réglementaire, par exemple dans le domaine automobile ; (iv) un traitement inégal dans la mise en œuvre des réglementations, notamment au travers du système d'octroi de licences ; (v) l'imprévisibilité et le caractère « *ad hoc* » de l'environnement législatif chinois, en particulier en matière de cybersécurité. Face à ces constats, les recommandations de la Chambre européenne sont classiques : améliorer la prévisibilité du cadre réglementaire, constituer un véritable « Etat de droit », réformer les entreprises d'Etat, alléger la complexité administrative, accorder un traitement national aux entreprises étrangères, régler les contentieux en matière de propriété intellectuelle et conclure les négociations de l'Accord UE-Chine pour les investissements.

[Le rapport de la Chambre européenne.](#)

## INDUSTRIE ET NUMERIQUE

### **Voiture autonome : le fabricant chinois Pony.ai valorisé à plus d'un milliard de dollars après une levée de fonds réussie**

La startup Pony.ai, fondée en 2016, est récemment devenue une licorne avec une valorisation dépassant le milliard de dollars. Le fabricant chinois de véhicules autonomes vient d'achever une levée de fonds pour près de 200 M USD. Pony.ai ambitionne de développer une plate-forme automobile de niveau d'autonomie 4 (désignant la situation où le conducteur peut faire autre chose sur l'ensemble du trajet, sans avoir à être disponible pour conduire).

Développée dans le giron du géant de l'internet chinois Baidu mais basée en Californie, Pony.ai vise en priorité le marché chinois, et a obtenu une licence de la part des autorités chinoises pour tester ses produits.

### **Télécoms : introduction en bourse décevante pour Xiaomi**

Le fabricant de smartphones chinois Xiaomi, 4e vendeur mondial, a réalisé une entrée à la bourse de Hong Kong mitigée la semaine passée. Le groupe est valorisé à plus de 58 Mds USD par les investisseurs, presque deux fois moins que les 100 Mds initialement USD espérés. Le titre Xiaomi a d'abord chuté de 6% avant de retrouver le prix proposé par l'entreprise, ce qui en fait la pire introduction en bourse à Hong Kong depuis 2015.

Cette valorisation décevante est sans doute en partie à imputer à la baisse significative des ventes de smartphone en Chine (-21% au premier trimestre), ainsi qu'aux tensions commerciales avec les Etats-Unis qui pèsent toujours sur les indices boursiers chinois.

### **Distribution : JD.com cherche à développer ses alliances dans l'alimentaire en France**

JD.com, dauphin d'Alibaba sur le marché e-commerce chinois avec 300 millions de clients, cherche à développer son offre de produits alimentaires français. Près de 400 marques françaises sont déjà référencées sur la plate-forme chinoise, mais il s'agit pour l'heure essentiellement de produits de luxe, cosmétiques ou textiles. Dans le contexte de la fin de l'embargo chinois sur le bœuf français, acté lors de la récente visite du Premier ministre Edouard Philippe, JD.com chercherait désormais à s'allier avec des producteurs de produits du terroir français pour être en mesure d'approvisionner le marché chinois en grandes quantités.

Pour mémoire, un accord avait été signé entre JD.com et Business France lors de la visite en Chine du président de la République Emmanuel Macron en janvier dernier. La plateforme chinoise s'était alors engagée à vendre pour au moins 2 Mds € de produits français au cours des deux prochaines années.

## HONG KONG et MACAO

### **Bourse : le géant chinois de la téléphonie mobile Xiaomi lève 4,7 Mds USD au cours de son introduction en bourse (IPO), un montant inférieur aux attentes**

Alors que Xiaomi visait initialement une levée de fonds de l'ordre de 10 Mds USD et une valorisation de 100 Mds USD, l'entreprise n'a atteint qu'une valorisation de 54 Mds USD. Cette frilosité des investisseurs a été mise sur le compte d'une part des tergiversations puis du renoncement de Xiaomi à procéder à l'émission simultanée de CDR (*China Depository Receipt*) en Chine continentale, et d'autre part des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, qui, par ailleurs, ont entraîné une chute du Hang Seng, l'indice boursier de référence de la place de Hong Kong, de 10,3% entre le 5 juin et le 5 juillet 2018. Hong Kong se place au troisième rang du classement mondial des places financières en termes d'IPO au premier trimestre 2018, comme sur l'ensemble de l'année 2017 : la valeur totale des fonds levés à Hong Kong par IPO a atteint 11,1 Mds USD (avec 49 IPO), une performance inférieure à celles du New York Stock Exchange (19,46 Mds levés, 39 IPO) et du Nasdaq (11,7 Mds USD levés, 73 IPO) mais supérieure à celle de Shanghai (8,7 Mds levés, 33 IPO). Cette IPO souligne néanmoins le succès de la réforme des règles de cotation de la bourse de Hong Kong, entrée en vigueur le 30 avril dernier avec pour objectif d'attirer les entreprises chinoises du secteur des nouvelles technologies et dont Xiaomi a été la première à bénéficier. Xiaomi est pour rappel le quatrième fabricant mondial de smartphones avec un chiffre d'affaire de 114,62 Mds RMB (18,05 Mds USD) en 2017, en progression de 67,5%, principalement en raison d'une importante pénétration en Inde où l'entreprise détient 31% du marché des smartphones.

### **Economie : certains membres du gouvernement s'inquiètent de l'impact des tensions commerciales sino-américaines sur l'économie hongkongaise**

Du fait de son fort degré d'ouverture, l'économie hongkongaise est très exposée aux fluctuations du commerce régional et mondial (le commerce extérieur représentant 3,6 fois le PIB). Selon les statistiques hongkongaises, 17% (7,6 Mds USD) des exportations chinoises vers les Etats-Unis soumises à de nouveaux droits de douane transitent par Hong Kong, ainsi que 9% (0,7 Mds USD) des marchandises américaines importées par la Chine et soumises aux mesures de rétorsion du gouvernement central, ce qui représente 1,4% du commerce total de la Région administrative spéciale. Pour rappel, la Chine est le 1<sup>er</sup> client et le 1<sup>er</sup> fournisseur de Hong Kong, les Etats-Unis son 2<sup>e</sup> client et 6<sup>e</sup> fournisseur. Le secrétaire au commerce et au développement économique Edward Yau a fait part de son inquiétude face aux conséquences à court terme sur la profitabilité des entreprises hongkongaises spécialisées dans les activités de réexportation de marchandises et de transbordement, qui se verront dans l'obligation soit de réduire leurs marges et de limiter leurs investissements soit de répercuter cette hausse des coûts sur les prix, au détriment des consommateurs. Le secrétaire aux finances Paul Chan a quant à lui assuré que les conséquences à court terme des droits de douane sur l'activité économique seraient négligeables (l'impact sur la croissance du PIB est estimé entre 0,1 et 0,2 pts de pourcentages), mais a cependant souligné les risques d'escalade ainsi que les répercussions négatives sur le climat des affaires.

### **Système de retraite : lancement du nouveau régime de rente viagère complémentaire du fond de prévoyance obligatoire (« *Mandatory provident Fund* » ou MPF)**

Annoncé en 2017, le nouveau régime a pour objectif d'assurer un plus haut revenu aux futurs retraités alors que la population hongkongaise fait face à un phénomène de vieillissement rapide (1,3 millions de hongkongais ont plus de 65 ans soit 18% de la population, une part qui devrait passer à 31% d'ici à 2036). Les personnes souhaitant rejoindre ce programme pourront investir entre 50 000 HKD (6 200 EUR) à 1 M HKD (120 000 EUR) auprès de la Hong Kong Mortgage Corporation (HKMC), ouvrant droit à un revenu complémentaire mensuel garanti jusqu'au décès de 5 800 HKD (700 EUR). Les

investissements seront gérés par l’Autorité Monétaire de Hong Kong (HKMA), par l’intermédiaire du fonds souverain hongkongais (*Exchange Fund*). Le nouveau système est critiqué par les acteurs du secteur en raison d’un plafond de 10 Mds HKD fixé au fonds qui limite le nombre de résidents pouvant en bénéficier. Le secrétaire aux finances Paul Chan a cependant assuré que ce plafond pourrait être relevé à 20 Mds HKD en cas de forte demande. Cette annonce intervient alors que le MPF affiche au premier semestre 2018 son plus faible taux de rendement depuis 2008 avec une chute des rendements de 2,92% qui s’explique par la nervosité des marchés dans un contexte de tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. Parmi les 481 options d’investissements que peuvent choisir les 2,8 millions d’employés hongkongais, les fonds d’investissements en actions chinoises affichent les plus mauvaises performances (-8,61% au mois de mai) suivis des fonds ciblant les actions hongkongaises (-7,78%).

### **Logement : la cheffe de l’exécutif Carrie Lam a révélé le 29 juin dernier de nouvelles mesures destinées à résoudre la crise du logement que connaît Hong Kong**

Carrie Lam a rappelé le caractère complexe et sensible de la problématique du logement à Hong Kong alors que les prix de l’immobilier ont enregistré leur 26<sup>ème</sup> mois de hausse consécutive en mai 2018. Parmi les six mesures proposées dans le cadre de ce plan, on peut relever (i) l’instauration de la taxe sur les logements vacants (« *vacancy tax* ») concernant les appartements neufs non vendus un an après l’achèvement des travaux (représentant 3,7% du total des logements en 2017) pour un montant équivalent à 200% de la valeur locative et qui suscite une forte opposition des associations de promoteurs immobiliers, (ii) la réforme du système de tarification des logements subventionnés dont les prix seront fixés à 52% du prix du marché contre 70% actuellement, en vue de faciliter l’accès à la propriété et (iii) la construction de logements publics à loyers modérés sur des terrains destinés à l’origine au secteur privé. Ce plan vient compléter l’objectif affiché par le gouvernement de construire 460 000 unités de logements supplémentaires d’ici à 2027 (280 000 logements sociaux et 180 000 logements privés) et le travail mené par le groupe d’expert (« *Task Force on Land Supply* ») chargé de parvenir à un consensus sur les nouveaux terrains à aménager et d’examiner les options envisageables pour stimuler l’offre foncière en vue de l’élaboration d’un plan stratégique en novembre 2018. Le gouvernement envisage par ailleurs de renforcer davantage les restrictions sur l’achat de biens immobiliers hongkongais par des non-résidents.

### **Economie : hausse des ventes de détail de 12,9% en mai**

Les ventes de détails affichent une croissance de 13,7% sur les cinq premiers mois de l’année 2018, en glissement annuel. Cette croissance est due au dynamisme de la demande locale, soutenue par la hausse du nombre de touristes (+8% en g.a en mai 2018) notamment issus de Chine continentale (+10,6%). Cette amélioration est particulièrement visible dans le secteur du luxe (+23,8% en g.a pour les ventes de joaillerie et d’horlogerie), des cosmétiques (+18,7%) et des vêtements (+6,7%). Pour rappel, les ventes de détail ont progressé de 2,2% en valeur sur l’ensemble de l’année 2017. L’indice PMI, à 47,7 en juin, en baisse pour le quatrième mois consécutif, signale cependant un ralentissement de l’activité au second semestre 2018.

*Retour au sommaire ([ici](#))*

## MONGOLIE

### FMI : le conseil d'administration du FMI approuve la 4<sup>ème</sup> revue du programme de facilité élargie de crédit et le décaissement de 36,91 M USD

Le conseil d'administration du FMI a approuvé, le 27 juin 2018, la 4<sup>ème</sup> revue du programme de facilité élargie de crédit (d'un montant total de 425 M\$ sur 3 ans, soit 435 % du quota) pour la Mongolie. Soutenu par la remontée des prix des matières premières et des exportations de charbon vers la Chine particulièrement dynamiques, la conjoncture macroéconomique a continué à s'améliorer relativement aux prévisions du programme. Par ailleurs, le déficit public est nettement inférieur aux projections tant en 2017 qu'en 2018 (-1,9 % en 2017 contre -7,6 % prévu en décembre dernier et -4,7 % en 2018 contre -8,5 % prévu), du fait d'une exécution des dépenses inférieure à la programmation budgétaire initiale et de meilleures rentrées fiscales. Au total, la trajectoire de dette à l'horizon du programme est revue à la baisse à 58,8 % du PIB en 2020 contre 84,7 % prévu il y a un an. Les réserves internationales sont également plus importantes qu'escompté au début du programme, même si elles restent toujours à un niveau inférieur à celui jugé optimal par le FMI. Les vulnérabilités aux chocs externes et internes demeurent. Les réformes fiscales et monétaires doivent se poursuivre afin de gagner en résilience. Le renforcement du secteur bancaire est également un facteur important, de même que l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement selon Tao Zhang, le Directeur général adjoint du Fonds. Le décaissement approuvé de 36,91 millions de dollars portera le montant total déjà décaissé à 184,5 millions de dollars.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Croissance</b>	<b>1.2</b>	<b>5.1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4.8</b>	<b>5</b>	<b>5.2</b>
<i>Croissance (prev. mars 2018)</i>	1.2	5.1	5	6.3	5	5.8	8.2
<i>Croissance (prev. mai 2017)</i>	1	-0.2	1.8	8.1	5.3	6.1	8.5
<b>Inflation</b>	<b>0.5</b>	<b>7.2</b>	<b>8.1</b>	<b>8.2</b>	<b>7.1</b>	<b>7.2</b>	<b>6.9</b>
<i>Inflation (prev. mars 2018)</i>	0.5	7.2	7.8	6.9	6.5	6.5	6.5
<i>Inflation (prev. mai 2017)</i>	0.5	6.1	6.1	6.9	6.5	6.5	6.5
<b>Déficit public (% PIB)</b>	<b>-17</b>	<b>-1.9</b>	<b>-4.7</b>	<b>-4.2</b>	<b>-2.3</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.5</b>
<i>Déficit public (prev. mars 2018)</i>	-17	-1.9	-5.3	-4	-1.7	-1.7	-0.4
<i>Déficit public (prev. mai 2017)</i>	-17	-10.6	-8.5	-5.9	-4	-2	-1.5
<b>Dette publique (% PIB)</b>	<b>87.6</b>	<b>84.6</b>	<b>79.4</b>	<b>75.7</b>	<b>70.7</b>	<b>64.9</b>	<b>58.8</b>
<i>Dette publique (mars 2018)</i>	87.6	84.6	81.7	78.7	73.8	67.9	60.9
<i>Dette publique (mai 2017)</i>	87.6	94.9	101.3	100	97.5	92.3	84.7
<b>PIB par habitant (2016)</b>	<b>3 686 \$</b>						
<b>Population</b>	<b>3 million</b>						

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

### Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



**Auteur :** S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

**Adresse :** N°60 Tianzelu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

**Rédigé par :** Anne-Victoire Maizière, Annie Biro, Fu Rui, Tang Yongyou, Camille Bortolini, Rodolphe Girault, Hugo Subtil, Pierre Salvador

**Revu par :** Yann Pouëzat, Estelle Jacques, David Karmouni

**Responsable de publication :** Philippe Bouyoux